



LE GUIDE DE L'ANIMAL EN VILLE



ÉDITO DE M. LE MAIRE



Coudekerque est une ville amie des animaux !

La ville est engagée dans le bien-être animal depuis de nombreuses années : Refuge de la ferme Vernaelde, soutien à la stérilisation des chats, partenariat avec la SPA, mise en place de La Ferme en folie pour valoriser les professions et bénévoles du secteur animalier, formations aux premiers secours animaliers, et bien d'autres actions encore.

Pour autant, le maire doit aussi veiller aux conditions du bien-vivre ensemble avec les animaux, il est responsable des animaux errants,

des questions sanitaires, et c'est souvent à lui qu'on vient se plaindre des déjections animales. Ce premier Guide de l'animal en ville est donc aussi le Guide de la ville avec les animaux. Bonne lecture !

David Bailleul
Maire de Coudekerque-Branche
1^{er} Vice-Président de la CUD



Barbara BAILLEUL
Adjointe à la protection animale

On estime que les Coudekerquois détiennent environ 3 000 chiens, et 1 700 chats.

D'autres ont des poissons, des canaris, des lapins, des hamsters, ou des espèces plus exotiques.

Et on les aime nos animaux, ils sont souvent parties intégrantes de la « famille », ou sont les compagnons fidèles de personnes seules. Depuis 2008, je suis engagée pour la cause animale, d'abord au travers de la ferme Vernaelde, puis plus largement avec les associations et

les professionnels du secteur, pour les animaux domestiques mais aussi la faune sauvage. Défendre la condition animale, c'est exprimer son humanité, mais aussi participer à la survie de notre belle planète. Il est important d'agir ensemble et de protéger les animaux, si nous voulons la préserver. Les amis des animaux auront toujours mon écoute et mon soutien.



Conseillère municipale déléguée au développement de projet de zoothérapie

En tant que conseillère municipale déléguée à la zoothérapie, je suis ravie de vous présenter ce guide dédié à l'animal en ville. La présence des animaux dans notre environnement urbain ne se limite pas à la simple cohabitation ; elle enrichit notre quotidien, améliore notre bien-être et renforce les liens communautaires.

La zoothérapie, ou thérapie assistée par l'animal, est une approche innovante qui utilise les interactions avec les animaux pour favoriser la santé physique et mentale des individus.



COUDEKERQUE, VILLE AMIE DES ANIMAUX

Depuis toujours, l'humain et l'animal ont coexisté, que ce soit à la campagne ou à la ville.

Avec le développement urbain, il a fallu tenir compte de nos amis les animaux et leurs spécificités, de façon à aménager au mieux les infrastructures. Mais avant tout, vivre avec un animal de compagnie n'est pas simple. Cela demande du temps, de l'énergie et beaucoup d'attention afin qu'il se sente le mieux possible dans leur environnement.

Avec ce guide de l'animal en ville, Coudekerque-Branche a souhaité présenter tout ce qui a été mis en place dans la commune, mais aussi présenter les conseils qui permettront à chacune et chacun d'entre vous de vivre au mieux avec son animal dans notre ville.

SOMMAIRE

P1	Présentation
P2	Une décision mûrement réfléchie
P3	Mauvais traitement et actes de cruauté
P4	Les règles à respecter
P5	Votre animal dans la ville
P6/7	Ils sont à vos côtés
P8-12	Nos belles histoires de la ferme Vernaelde
P13	Les écuries de la ferme Vernaelde
P14/15	Plan de la ferme Vernaelde
P16	Le chien, devoir des maitres
P17	Le respect d'autrui
P18	La vie d'un chien guide en ville
P19	Le chat, les enjeux de la stérilisation
P20/21	La campagne de stérilisation sur notre commune
P22	J'ai un animal seul chez moi
P23	Les Nouveaux Animaux de Compagnie
P24	Le hérisson, emblème de notre ville
P25	Les goélands sur notre commune
P26	Les abeilles en ville
P27	Les frelons et leurs nids
P28	Comment gérer un nid de frelons
P29	Le quizz



UNE DÉCISION MÛREMENT RÉFLÉCHIE

Votre mode de vie

Suis-je souvent chez moi ? Suis-je maniaque ? Quelqu'un pourra-t-il s'occuper de mon animal en cas d'absence prolongée ou pourrais-je l'emmener avec moi ? L'animal disposera-t-il d'un jardin ? La route/la chasse proche n'est-elle pas un danger trop grand pour un chat ? L'animal déjà membre de notre famille va-t-il accepter de partager sa famille et son espace ? Tous les membres de la famille sont-ils d'accord pour adopter un animal ?...

La race

Les chiens et les chats ont, en fonction de leur race, des besoins et des caractères très différents

L'âge

Un animal jeune sera très mignon mais souvent très... dynamique. Il devra être éduqué et aura besoin que vous soyez disponible pour lui. Un animal adulte sera souvent plus calme et très reconnaissant de se voir offrir un nouveau foyer. Un animal âgé sera une compagnie précieuse pour des personnes avancées en âge.

L'espèce

Chat ? Chien ? Rongeur ? Oiseau ? Reptile ? Poisson ?...

Le sexe

Mâle ou femelle ?



12 à 15 ans
de vie pour le chien



13 à 20 ans
de vie pour le chat



8 à 12 ans
de vie pour le lapin

MAUVAIS TRAITEMENTS ET ACTES DE CRUAUTÉ

Le choix de l'animal doit également tenir compte de votre **capacité financière** : un terre-neuve mange beaucoup plus qu'un chat... Aux frais de nourriture s'ajouteront les frais vétérinaires.

Depuis janvier 2015, les animaux domestiques sont reconnus comme «êtres doués de sensibilité».

Le Code pénal punit les mauvais traitements et les actes de cruauté :

- 150 à 450 € d'amende en cas de blessures par maladresse ou négligence.
- 460 à 760 € d'amende en cas de blessures volontaires.
- 2 ans de prison et 30 000 € d'amende en cas de sévices graves ou d'actes de cruauté.



L'abandon est considéré comme un acte de cruauté, il est donc puni par la loi. En cas d'incapacité à vous occuper de votre animal, vous pouvez l'abandonner légalement auprès d'un refuge animalier, sur rendez-vous

Le saviez-vous ?



Dans ses missions quotidiennes, la Société Protectrice des Animaux reçoit des signalements de souffrance ou de maltraitance animale.

La ville est très engagée dans le bien-être animal et la protection des animaux, ayant déjà mené plusieurs actions avec la SPA locale

comme par exemple le sauvetage des cochons de laboratoire qui vivent désormais des jours heureux à la ferme Vernaelde qui n'est pas qu'une ferme pédagogique et un manège équestre, mais aussi un refuge animalier. Coudekerque a décidé d'aller plus loin.



C'est fort de cette logique de bienveillance envers tous les animaux que la signature de la 1^{ère} convention officielle entre une commune et la SPA a été signée le jeudi 16 février 2023. Cette démarche ratifiée par la présidente de la SPA, Rita Paillart, et Monsieur le Maire, est composée de 5 engagements majeurs.

Elle engage et oblige ses signataires à faciliter et accompagner les missions des délégués enquêteurs sur le terrain afin de favoriser la mise à l'abri des animaux en danger.

LES RÈGLES À RESPECTER POUR VENDRE OU ADOPTER UN ANIMAL ?

Toute annonce de vente d'un animal de compagnie doit obligatoirement inclure les informations suivantes :

- Numéro SIREN ou, pour les éleveurs vendant une seule portée par an et par foyer fiscal d'animaux de race inscrits aux livres généalogiques, le numéro de portée. Cette mention est obligatoire sous peine d'une amende de 750 €.
- Numéro d'identification des animaux vendus ou celui de leur mère.
- Nombre d'animaux dans la portée ainsi que leur âge.
- Mention « de race » si les animaux sont inscrits à un livre généalogique.
- Mention « n'appartient pas à une race » si les animaux ne sont pas inscrits à un livre généalogique.

IMPORTANT

Hormis le cas d'une portée unique d'animaux inscrits au LOF ou au LOOF (livres généalogiques des chiens et des chats), tout particulier qui souhaite vendre ou donner un chiot, un chaton... qu'il a fait naître, doit se déclarer auprès de la chambre d'agriculture pour obtenir un numéro de SIREN (amende encourue : 7500 €).



Au moment de la vente, le cédant doit remettre à l'acheteur

- Une attestation de cession.
- Un document d'information détaillant les caractéristiques et les besoins de l'animal.
- Un certificat vétérinaire confirmant son bon état de santé.
- Le document d'identification de l'animal.

À noter :

La vente d'un animal n'est autorisée que si celui-ci est âgé de plus de huit semaines.

POURQUOI IDENTIFIER SON ANIMAL ?

L'identification des chiens et des chats est une obligation légale.

Selon l'article L212-10 du Code rural, l'identification des chiens et des chats est obligatoire avant toute cession, qu'elle soit gratuite ou payante. Cette démarche est à la charge du cédant. En dehors des transactions, cette obligation s'applique également aux chiens de plus de quatre mois nés après le 6 janvier 1999 et aux chats de plus de sept mois, nés après le 1^{er} janvier 2012. Le non-respect de cette règle est passible d'une amende de 750 €.

L'identification de votre animal est essentielle pour lutter contre le trafic d'animaux de compagnie et assurer sa protection. En cas de perte, elle permet une réintégration rapide, car les services de fourrière pourront vous contacter directement.

Si un animal non identifié est recueilli dans un refuge, il pourra être proposé à l'adoption si son propriétaire n'a pas pu être retrouvé. De plus, un animal errant sans identification risque l'euthanasie si aucun refuge ne peut l'accueillir, et cette responsabilité incombera à son propriétaire.

Ne pas identifier son animal, c'est le mettre en danger. Il est tout aussi important de maintenir vos coordonnées à jour sur le site de l'I-CAD afin de garantir sa sécurité.

GUIDE DE L'ANIMAL EN VILLE

VOTRE ANIMAL DANS LA VILLE, OÙ LE SORTIR ?

CANIPARCS

- Square Marie Curie
- Square des Marronniers
- Square des Petits Quinquins
- Place Carbon
- Jardin des sports (epav'auto)
- À venir (Chantier en cours ou en phase de démarrage) : Central Park

SQUARES

- Square de l'Avenir
- Square Charlie et ses amis
- Square Vanoosten
- Square Angry Birds - Place Leclerc
- Square des Marronniers
- Square des arbrisseaux
- Square Marie Curie
- Parc du Fort Louis
- Ferme Pédagogique Vernaelde
- À venir (Chantier en cours ou en phase de démarrage) : Oasis urbaine

FERME VERNAELDE

- 165 Rue du Boernhol, 59210 Coudekerque-Branche
- 03 28 24 15 41

PARC DU FORT LOUIS

- Rue des Forts, 59210 Coudekerque-Branche
- 03 28 29 25 25

DISTRIBUTEURS DE SACS

- Disponible dans les caniparc

CANIPOCHE À RÉCUPÉRER

- En mairie de Coudekerque-Branche



ILS SONT À VOS CÔTÉS

SERVICES PUBLICS

Police Municipale

2 rue Gabriel Péri,
59210 Coudekerque-Branche
03 28 61 30 45

Police Nationale

60 quai Hollandais,
59140 Dunkerque
03 28 23 50 50

N° D'URGENCE

Police - Gendarmerie : 17

Pompier : 18

Service d'Aide Médicale Urgente
(SAMU) : 15

Sourds et malentendants :

www.urgence114.fr ou 114 par SMS

LES VÉTÉRINAIRES

Cabinet Vétérinaire de Boernhol

61 rue du Boernhol
59210 Coudekerque Branche
03 28 60 06 66
www.veterinaire-monveto.com

REFUGES

Refuge SPA Dunkerque

58 rue des Scieries
59640 Dunkerque
spa.dunkerque@orange.fr
03 28 61 12 00

Ferme Vernaelde

165 rue du Boernhol
59210 Coudekerque-Branche
03 28 24 15 41

PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS

DKM Experts

Dunkerque, France
Spécialisés dans la destruction
de nids de guêpes et de frelons.
www.dkmexperts.fr
03 69 19 84 48

Solution Nuisible

Dunkerque, France
Proposent des interventions en
urgence pour l'enlèvement de nids
de guêpes et de frelons asiatiques
www.solution-nuisible.fr
06 22 35 16 29



ASSOCIATIONS

École du Chat de Dunkerque

07 82 94 16 63

www.ecoleduchatdunkerque.com

Amicale Canine dressage

Rue des Forts

Coudekerque-Branche

06 12 56 37 40

Association La patte du coeur zoothérapie

secretariat.lapatteducoeur@gmail.com

Coudekerque pêche

72 route de Bourbourg

Coudekerque-Branche

06 12 52 50 10

clph@hotmail.fr

Société de chasse de Coudekerque-Branche

03 28 63 40 27

ENTREPRISES

L'atelier des belles truffes

6 rue Paul Gauguin,

Coudekerque-Branche

latelierdesbellestruffes@outlook.fr

Coud'griff - comportementaliste

143 bd Vauban

Coudekerque-Branche

07 62 24 21 88

LES TOILETTEURS

Bybie toilettage

100 rue Gustave Delory

59210 Coudekerque-Branche

06 80 77 62 19

Toilettage du Boernhol

81 rue du Boernhol

Coudekerque-Branche

03 28 64 33 33

Eau les pattes

40 rue Jules Guesde

Coudekerque Branche

07 88 81 61 60

Biotifool dogz

23 rue Blanqui

Coudekerque-Branche

09 53 53 50 60

ML & Co

1ter rue des Acacias

Coudekerque-Branche

06 21 29 46 78



NOS BELLES HISTOIRES DE LA FERME VERNAELDE

LES MINI-COCHONS DE LA FERME VERNAELDE

Depuis 2021, la ferme pédagogique Vernaelde abrite dix pensionnaires un peu particuliers : des mini-cochons rescapés de laboratoires. Lorsque la SPA de Dunkerque et l'association Graal ont cherché un refuge pour eux, **la ville de Coudekerque-Branche a immédiatement répondu présente.**

Aujourd'hui âgés de huit ans et pesant chacun près de 40 kilos, ces petits survivants ont trouvé une nouvelle vie paisible parmi les chevaux, les poules, les moutons et les ânes de la ferme. Curieux et attachants, ils attirent l'attention des visiteurs, surtout des enfants, ravis de les voir gambader librement.

Grâce à cet accueil, ces mini-cochons connaissent enfin une existence douce et sereine, entourés de bienveillance et de caresses.



MAMAN COCHON ET SES BÉBÉS 2024



Par une matinée ordinaire à Fort-Mardyck, un homme fait une rencontre inattendue. Sur le bord d'un chemin, une truie erre seule, visiblement perdue. Intrigué et touché par son sort, il décide de l'accueillir sur son terrain, où vivent déjà quelques chèvres. Malgré ses recherches, personne ne semble savoir d'où vient cette mystérieuse truie.

Les jours passent paisiblement, jusqu'à ce qu'un événement bouleverse son quotidien : la truie, qu'il pensait simplement égarée, était en réalité enceinte ! Et voilà qu'un matin, cinq petits cochons viennent au monde, nichés contre leur mère, bien à l'abri dans leur nouvel environnement.

L'homme, bienveillant mais à l'espace limité, comprend vite qu'il ne pourra pas garder toute la petite famille. Il se met alors en quête d'un endroit où ils seront bien accueillis et trouve la ferme pédagogique Vernaelde.

C'est ainsi que la maman et ses cinq petits rejoignent leurs nouveaux compagnons dans un cadre idéal, entourés d'attention et de soins.

Les habitants de la commune, touchés par cette belle histoire, ont même eu le plaisir de choisir leurs prénoms. Désormais, Boulette, Peppa, George, Babe et Martin gambadent joyeusement auprès de leur mère, profitant d'une nouvelle vie pleine de tendresse et de découvertes.

L'ARRIVÉE DE DORA ET JOUEUSE À LA FERME VERNAELDE



La grande famille de la ferme Vernaelde, à la fois pédagogique et refuge, **s'est agrandie avec l'arrivée de deux nouvelles compagnes** : Dora et Joyeuse, deux ânes aux âges respectables de 14 et 27 ans. Bien que plus âgées que les autres membres du troupeau, elles sont pleines de vie et de joie, apportant une énergie douce et chaleureuse à la ferme.

Leurs nouveaux compagnons les ont accueillies à bras ouverts, et très vite, Dora et Joyeuse ont trouvé leur place parmi les autres ânes. Les enfants, ravis de leur présence, ne cessent de les caresser et de jouer avec elles.

Cependant, une triste nouvelle a récemment touché la ferme. La douce joueuse de la ferme, une autre ânesse adorée de tous, est décédée paisiblement, laissant un vide dans le cœur des bénévoles et des visiteurs. Mais la joie de Dora et Joyeuse a apporté un peu de réconfort, leur rappelant que la vie à la ferme continue, remplie de tendresse et d'espoir.

LE SAUVETAGE DE NOS CHEVREAUX

Les Chevreaux Rescapés de la Ferme Vernaelde



En mars 2024, cinq petits chevreaux, âgés de quelques semaines seulement, ont trouvé refuge à la ferme Vernaelde. Curieux et joueurs, ils ont rapidement conquis le cœur des visiteurs, surtout des enfants.

Tout a commencé un mois plus tôt, en février, lorsque l'association Règne Animal a lancé un appel désespéré : 200 chevreaux risquaient l'abattage.

Chaque année, les chèvres laitières mettent bas, mais seuls les femelles sont gardées pour la production de lait. Les mâles, eux, sont souvent condamnés.

Touchée par cette cause, la ville de Coudekerque-Branche a décidé d'agir !

En plus d'accueillir cinq chevreaux à la ferme pédagogique, elle a mobilisé son réseau agricole et ses partenaires de protection animale pour sauver un total de 60 petits rescapés, leur offrant ainsi une seconde chance.

Aujourd'hui, les chevreaux gambadent librement dans leur nouvel enclos, insouciants et heureux, entourés de bienveillance et de caresses.



UNE RETRAITE PAISIBLE POUR LES CHEVAUX

À l'entrée de la ferme Vernaelde, un enclos spacieux attire aussitôt les regards. À l'ombre d'un abri, des poneys et chevaux savourent leur retraite paisible, loin des longues heures de travail qu'ils ont connues. Ici, pas d'oubli ni d'abandon : chaque jour, des visiteurs viennent les admirer, les caresser et leur offrir quelques friandises.

Contrairement à d'autres centres équestres, la ferme refuse de se séparer de ceux qui ne peuvent plus être montés. Ils ont tant donné, il est désormais temps pour eux de recevoir. Et dans leurs yeux fatigués mais apaisés, brille la reconnaissance d'une seconde chance, dans un lieu où ils sont aimés pour ce qu'ils sont, et non pour ce qu'ils peuvent encore offrir.



LES ECURIES DE LA FERME VERNAELDE

PRÉSENTATION

Les Écuries de Vernaelde se situent sur le site de la ferme Vernaelde.

Ces 15 hectares de nature et d'histoire profitent d'un **emplacement exceptionnel** à quelques mètres du Parc du Fort Louis et à proximité du centre-ville.

Les Écuries de Vernaelde ont vocation à être un **lieu d'activités** à destination du plus grand nombre.

Le Centre Équestre accueille les enfants **à partir de l'âge de 4 ans**.

Le lieu offre aussi la possibilité de simples balades dans cet espace naturel, ou de profiter de la ferme pédagogique.

Ces équipements sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite : les moniteurs sont formés pour proposer des activités adaptées aux situations de handicap.

Les Écuries de Vernaelde sont encore en plein développement mais possèdent déjà de nombreux équipements dont :

- . Un manège couvert
- . Un cross
- . Un lève-personne
- . De nombreux pâturages
- . 35 équidés (poneys, double-poneys et chevaux)
- . Une carrière



À la ferme Vernaelde

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Pour les enfants de 3 à 8 ans (30 minutes au prix de 8€75) deux accompagnateurs majeurs obligatoires (location sur réservation)

HORS VACANCES SCOLAIRES

Cours parents/enfants

Le samedi de 17h à 17h45, pour les enfants de 3 à 6 ans (6 enfants par créneau) au prix de 16€35

A découvrir sur place : «les animaux de la ferme»

1 Pôle Environnement,
Développement Durable,
Grands Espaces

2 Hangar

3 WC

4 Parking

5 Aire de pique-nique

6 Jardin de l'Avenir

7 Labyrinthe

ENCLOS DES ANIMAUX

8 Oies

9 Chèvres

9A Moutons

10 Poulailier

11 Clapier

12 Anes

13 Cochons

CIRCUIT DE LA LIBÉRATION

14 Blockhaus

15 Obusiers

16 Parcours de la Libération

ÉCURIES DE VERNAELDE

17 Écuries de Vernaelde

18 Manège équestre

19 Piste équestre

20 Carrière tonnerre

21 Cross équestre

22 Pâture chevaux

23 Jardin des P'tites Canailles

24 Site démonstratif de compostage

25 Jardin agro-écologique



Vers le Parc
d'Agglomération
du Fort Louis

LA FERME VERNAELDE



LE CHIEN

DEVOIRS DES MAÎTRES

Sécurité

Le chien qui circule sur la voie publique doit être obligatoirement tenu en laisse.

La divagation incontrôlée (seul, éloigné à plus de 100 mètres) de votre chien constitue une infraction pénale punie d'une amende de 2^{ème} classe (de 75 à 150 €).

Les chiens de catégorie

Certaines races de chiens dites « dangereuses » nécessitent des précautions particulières.

Les propriétaires de chiens de première catégorie (chiens d'attaque) sont interdits en France. Les propriétaires de chien de deuxième catégorie (chiens de garde ou de défense inscrits au LOF) doivent être titulaires d'un « permis de détention ». Vous devez suivre une formation permettant d'attester que vous êtes apte à détenir un chien de 2^{ème} catégorie.

La détention d'un chien dangereux sans autorisation est punie de trois à six mois de prison et d'une amende de 3 750 à 7 500 €. Une fois le permis accordé, votre chien devra en permanence être à jour de la vaccination contre la rage.

Vous devrez en permanence avoir une assurance garantissant votre responsabilité civile.



Il est obligatoire de souscrire à une assurance de responsabilité civile incluant votre animal. Le port de la laisse et de la muselière est obligatoire pour ces chiens dans l'espace public.

Responsabilités des propriétaires de chiens :

L'article 1385 du Code civil stipule que «**le propriétaire d'un animal [...] est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.**»

Il est donc recommandé de prendre une assurance pour votre animal.

L'assurance pourra couvrir une partie des frais lors d'un accident ou de dégâts matériels et peut parfois prendre en charge certains actes chirurgicaux vétérinaires. Notez que l'assurance de responsabilité civile est obligatoire pour les chiens d'attaque, de garde et de défense.

**La santé**

Bien que non obligatoire, la vaccination est fortement recommandée. Si vous voyagez, elle peut être obligatoire selon les pays.

Votre vétérinaire établit un calendrier de vaccination de votre chien permettant ainsi de le protéger contre les maladies qui pourraient l'affecter. Il vous conseillera le protocole de vaccination le mieux adapté contre la rage et autres maladies du chien potentiellement mortelles.

La castration du chien peut réduire ou supprimer certaines formes d'agressivité, sans pour autant pénaliser l'aptitude à la garde ou les performances sportives.

Cette opération est pratiquée par un vétérinaire.

LE RESPECT D'AUTRUI

Le choix de vivre en ville avec un animal ne doit pas occasionner des nuisances à nos concitoyens. La loi protège la tranquillité et la sécurité de chacun :

Le fait d'occasionner des troubles anormaux de voisinage (abolements intempestifs) est constitutif d'une contravention de 3^{ème} classe et peut donner lieu à une procédure civile à l'initiative des voisins gênés.

Ne pas ramasser les déjections de son chien sur la voie publique est passible d'une amende fixée à 135 € à Coudekerque-Branche. Outre le risque sanitaire, la déjection canine peut occasionner des chutes par glissade dont les conséquences peuvent être graves pour la victime, mais aussi pour le propriétaire du chien s'il est identifié.

Promener un chien de première catégorie non muselé et non tenu en laisse constitue une infraction pénale qui peut être sanctionnée par une lourde amende, par la saisie immédiate du chien et son euthanasie.

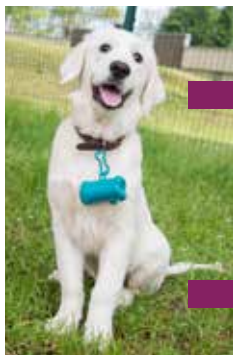
Laisser son chien divaguer est sanctionné pénalement. Est considéré comme divaguant le chien qui n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ; qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

LE CANIPOCHE

Pour les propriétaires de chiens, la municipalité met gratuitement à disposition des canipoches.

Distributeurs de sachets à déjections canines.

Ces dispositifs sont à retrouver notamment aux entrées des espaces verts de la commune.



Le saviez-vous ?



Vous pouvez retirer gratuitement un canipoches à l'accueil de l'hôtel de ville.

Respecter les autres, c'est aussi protéger son chien.

LA VIE D'UN CHIEN GUIDE EN VILLE

Le chien guide joue un rôle essentiel pour les personnes aveugles ou malvoyantes, notamment en milieu urbain, leur aide est particulièrement précieuse. Son quotidien est rythmé par l'assistance à son maître dans un environnement dynamique, parfois stressant, mais aussi stimulant.

**Leur mission en ville**

En milieu urbain, les chiens guides doivent :

- ✓ Éviter les obstacles (poteaux, poubelles, terrasses de cafés...)
- ✓ Indiquer les bordures de trottoir et les passages piétons
- ✓ Contourner les travaux et dangers temporaires
- ✓ Trouver des éléments spécifiques (un arrêt de bus, une porte, un escalier, un siège...)
- ✓ Ignorer les distractions (bruit, foule, autres animaux)

Leur capacité à prendre des décisions autonomes est cruciale, notamment pour le «refus d'obéissance» en cas de danger, comme traverser une route lorsque c'est risqué.

**Leur rythme de vie**

Un chien guide alterne entre périodes de travail et de détente :

- En mission, il reste concentré sur la guidance.
- À la maison, il redevient un chien comme un autre : il joue, se repose et profite de moments de complicité avec son maître.
- Des sorties en liberté (dans des parcs ou espaces adaptés) sont aussi nécessaires pour son bien-être.

**L'accès aux lieux publics**

Contrairement aux chiens de compagnie, les chiens guides ont un accès légal à tous les lieux publics, y compris :

- Transports en commun (bus, métro, train, avion)
- Magasins et centres commerciaux (y compris alimentaires)
- Établissements médicaux (hôpitaux, cabinets médicaux)
- Restaurants et cafés

Toute tentative de refus est une infraction à la loi et peut être sanctionnée.

Les défis en ville

Malgré leur formation, certains éléments urbains compliquent leur travail :

- ✗ Trottoirs encombrés (véhicules mal garés, terrasses)
- ✗ Bruit et agitation (klaxons, foules)
- ✗ Refus d'accès illégaux (certains commerces ou taxis mal informés)
- ✗ Tentatives de distraction (caresses non sollicitées, appels)

**Bon à savoir :**

Quand un chien guide porte son harnais, il est au travail ! Il ne faut pas le distraire (pas de caresses ou d'appels) afin de ne pas perturber sa concentration.

LE CHAT

**LES ENJEUX DE LA STÉRILISATION**

Possible à partir de 5 mois, la stérilisation apaise le chat, qu'il soit un mâle ou une femelle.

Les chats stérilisés sont sereins :

Pas de bagarres (donc moins de risque de contracter une maladie ou de rentrer à la maison avec un seul de ses yeux), pas de frustrations, pas de mise bas à répétition. Il est important de

comprendre que la vie d'un chat ne se limite pas à la reproduction.

Le chat stérilisé est plus calme mais pas moins heureux; bien au contraire. Il chasse moins, réduisant ainsi son impact sur la biodiversité.

Il ne marque plus son territoire, ce qui est une bonne nouvelle pour vous et pour vos voisins. Un chat mâle non stérilisé, même s'il a un propriétaire, peut féconder des chattes errantes lors de ses escapades, contribuant ainsi à la naissance de « chatons des rues ».

Beaucoup d'entre eux ne survivront pas, victimes de maladies comme le coryza, tandis que les plus résistants mèneront une vie difficile.

En faisant stériliser son chat, chacun peut agir pour limiter cette souffrance et éviter la prolifération de chats errants.

**VIVRE AVEC SON CHAT**

L'article L. 211-23 du Code rural définit ainsi le chat divagant :

« Tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique. »

Le chat peut occasionner des nuisances qu'il vous appartient de limiter.

La voix rauque de votre chat(te) non stérilisé(e) qui chante l'amour toute la nuit sous la fenêtre de votre voisin constitue un trouble anormal de voisinage susceptible de motiver une procédure judiciaire.

La stérilisation de votre chat est le moyen le plus efficace de limiter son impact sur :

- Vos relations de voisinage,
- La biodiversité,
- Et la misère féline.

LA CAMPAGNE DE STÉRILISATION SUR NOTRE COMMUNE



Le saviez-vous ?



La Ville de Coudekerque-Branche, en collaboration avec l'École du Chat de Dunkerque, a lancé une campagne de stérilisation et d'identification des chats.

Cette initiative vise à stériliser, protéger et soigner les chats errants avant de les remettre en liberté.

Conditions d'éligibilité

. Identification obligatoire :

Votre chat doit être identifié par puce électronique ou tatouage, conformément à la législation en vigueur.

. Propriétaires de chats errants :

Si vous nourrissez des chats errants à Coudekerque-Branche et qu'ils ne sont pas stérilisés, vous pouvez bénéficier de cette campagne.

. Conditions financières :

Cette aide est destinée aux foyers à revenus modestes.

Procédure

1. Prendre contact :

Appelez l'École du Chat de Dunkerque lors de leurs permanences, qui ont lieu le lundi, mercredi et vendredi de 10h à 12h, au 07 82 94 16 63. Vous pouvez également les joindre par email à ecoleduchatdedunkerque59@yahoo.com.

2. Documents requis :

Préparez les pièces justificatives demandées lors de votre contact avec l'École du Chat.

Cette initiative s'inscrit dans notre démarche, «Ville amie des animaux», visant à lutter contre la maltraitance animale et à promouvoir le bien-être des animaux domestiques.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site officiel de la Ville de Coudekerque-Branche.

N'hésitez pas à contacter l'École du Chat de Dunkerque pour bénéficier de cette campagne et contribuer à la régulation de la population féline sur la commune.



Lorsqu'ils sont trop nombreux, les chats errants présents sur le domaine public peuvent causer des nuisances.

Cependant, ils bénéficient de la même protection juridique que les animaux domestiques selon le Code pénal, et leur infliger des mauvais traitements peut entraîner des poursuites judiciaires. Dans ce cas, des associations de protection animale peuvent se constituer parties civiles.

Le nourrissage des chats sur la voie publique est interdit par le règlement sanitaire départemental. Toutefois, **la mairie de Coudekerque-Branche peut accorder des autorisations, à condition que cette action soit accompagnée d'une campagne de stérilisation** des chats concernés.



Les associations locales gèrent les populations de chats libres, en concertation avec les services municipaux. Les chats sont soignés, identifiés, stérilisés et nourris (si cela est indispensable et avec l'autorisation de la mairie).

Des abris peuvent être installés. Si sa prolifération est endiguée, le chat libre est utile en ville (lutte contre les rongeurs et donc contre les maladies qu'ils véhiculent) et ses conditions de vie rendues plus douces.



J'AI UN ANIMAL SEUL CHEZ MOI

La ville de Coudekerque-Branche a lancé un nouveau dispositif à l'attention des propriétaires d'animaux domestiques vivant seuls, qui pourraient être amenés à faire face à une situation d'urgence (accident, hospitalisation, ou autres situations) qui les empêcherait de rentrer chez eux rapidement.



Ce dispositif signalera à tous les intervenants externes (pompiers, ambulanciers, forces de l'ordre, famille, ...) la présence d'un (ou plusieurs) animal de compagnie à votre domicile et permettra de faciliter sa prise en charge rapide, durant votre absence.

La carte :

De la taille d'une carte bancaire, elle trouvera ainsi, facilement sa place dans votre portefeuille

L'affichette :

De format A5, elle pourra s'accrocher à l'intérieur de votre foyer, dans un endroit visible tel que sur votre frigo ou sur votre porte d'entrée.

J'ai un animal seul chez moi

En cas d'urgence empêchant de rentrer chez moi, merci de contacter l'une des personnes au dos de cette carte, qui prendra soin de mon animal pendant mon absence.

Mon nom : _____

Mes animaux

Indiquez le nombre d'individus dans la case correspondante :

Catégorie : Chien Chat Autre _____

Autre animal : _____

Personnes à contacter

Une contacte de confiance :

1. Nom : _____ Prénom : _____

2. Nom : _____ Prénom : _____

Comment remplir votre carte ou votre fiche ?

1. Renseignez votre nom
2. Indiquez dans les cases correspondantes, le nombre d'animaux présents dans votre foyer ainsi que leur(s) nom(s).
3. Inscrivez les coordonnées (nom et numéros de téléphone), d'une à deux personne(s) de confiance à contacter pour la prise en charge rapide de votre ou vos petits compagnons.



Les cartes sont également disponibles, directement à l'accueil de l'hôtel de ville

place de la République, 59210 Coudekerque-Branche

ou sur notre site internet : www.ville-coudekerque-branche.fr

LES NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIE (NAC)

En France, on évalue à 5% les foyers possédant des NAC



QUI SONT LES NAC ?

Les Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC) désignent toutes les espèces autres que les chiens et les chats, notamment :

Les mammifères :

rongeurs, carnivores, lapins...

Les reptiles :

serpents, tortues, lézards, caméléons...

Les poissons :

poissons rouges, carpes koï, guppys...

Les oiseaux :

canaris, perruches, perroquets...

La détention de certains NAC exotiques ou considérés comme potentiellement dangereux nécessite un certificat de capacité délivré par la Direction Départementale de la Protection des Populations (ddpp@ain.gouv.fr).

Renseignez-vous auprès des services de la préfecture avant d'acquérir un NAC (hors oiseaux et rongeurs « classiques »)

Risques et précautions à prendre

Certains NAC sont potentiellement dangereux pour l'humain et pour la biodiversité.

Risques sanitaires

Les reptiles par exemple, peuvent non seulement présenter un risque de morsure, mais sont également souvent porteurs sains de salmonellose.

Quant aux oiseaux, la principale zoonose à craindre est la grippe aviaire.

Enjeux pour la biodiversité

Tout animal relâché dans la nature peut perturber l'écosystème local. Certaines espèces, comme la tortue de Floride, la perruche à collier, le furet ou l'écureuil de Corée, peuvent même devenir invasives.

Si vous ne souhaitez plus garder votre animal ou êtes dans l'obligation de vous en séparer, il est essentiel de ne pas le relâcher dans la nature. De nombreux parcs zoologiques acceptent ces animaux ou peuvent vous diriger vers une structure spécialisée qui pourra en prendre soin.



LE HÉRISSON, EMBLÈME DE NOTRE VILLE



Le hérisson, en tant qu'espèce, est souvent associé à des habitats variés, notamment les jardins, les parcs et les zones rurales. À Coudekerque-Branche, comme dans de nombreuses communes, il est présent pour plusieurs raisons :

1. **Habitat naturel** : La ville offre des espaces verts qui constituent des habitats idéaux pour les hérissons. Les jardins, les haies et les parcs fournissent de la nourriture, des abris et des lieux de reproduction.
2. **Biodiversité** : Le hérisson joue un rôle important dans l'écosystème local, en aidant à contrôler les populations d'insectes et de nuisibles. Sa présence contribue à la biodiversité de la commune.
3. **Sensibilisation à la nature** : De nombreuses villes, dont Coudekerque-Branche, s'efforcent de promouvoir la faune locale et d'encourager les habitants à respecter et protéger les espèces comme le hérisson.

En ce qui concerne sa protection, le hérisson est une espèce protégée dans plusieurs pays, y compris en France. Cela signifie qu'il est illégal de le capturer ou de le tuer. La protection du hérisson vise à préserver les populations sauvages, qui sont menacées par la perte de leur habitat, l'utilisation de pesticides et la circulation routière.

Les habitants de Coudekerque-Branche peuvent contribuer à la protection des hérissons en créant des habitats favorables dans leurs jardins, en évitant l'utilisation de produits chimiques nocifs et en faisant attention lorsqu'ils conduisent, surtout au crépuscule et à l'aube, moments où les hérissons sont actifs.

LES GOÉLANDS SUR NOTRE COMMUNE



Une politique volontariste est menée depuis 2020 dans la ville pour éviter la prolifération des goélands.

Une carte a été réalisée afin de repérer les implantations des nids.

Les opérations de stérilisation des oeufs, non nocives pour les goélands, ont permis de réduire la nidification sauvage de 30 %.

Les goélands restant trop nombreux, la démarche de prévention va se poursuivre et la ville compte sur les habitants pour respecter les règles suivantes :

. En hiver, enlevez de vos toitures et terrasses les éléments qui pourraient constituer leurs nids (brindilles, feuilles mortes, ficelles, sachets plastiques...).

. Déposez les sacs poubelle dans les conteneurs prévus à cet effet, sortez-les peu de temps avant le ramassage.

. Ne nourrissez pas les oiseaux (d'une part, ils deviennent moins méfiants envers l'homme, d'autre part le nourrissage est interdit par le règlement sanitaire départemental).



Le saviez-vous ?



Si vous apercevez des nids de goélands, contactez au plus tôt :

. Le service environnement au 03 28 24 15 41

. La police municipale au 03 28 61 30 45



LES ABEILLES EN VILLE : UN ACTEUR CLÉ DE LA BIODIVERSITÉ



Pourquoi sont-elles importantes ?

Les abeilles sont responsables d'environ 75 % de la pollinisation des plantes à fleurs, ce qui favorise la biodiversité et la santé de nos écosystèmes urbains. En plus de leur rôle vital pour les plantes, elles soutiennent la production alimentaire et permettent la croissance de nouvelles générations de végétaux

Les abeilles en ville

La ville, loin d'être hostile aux abeilles, offre un environnement riche en fleurs, arbres fruitiers et plantes. De plus en plus de citoyens installent des ruches sur leurs balcons ou dans des espaces partagés, contribuant ainsi à la préservation de ces insectes pollinisateurs.

Encourager la présence des abeilles

Vous pouvez aider à protéger les abeilles en plantant des fleurs et des plantes mellifères (comme le thym, la lavande, le tournesol) dans votre jardin ou sur votre balcon.

Évitez l'utilisation de pesticides, qui sont néfastes pour ces pollinisateurs.

Bien que les abeilles soient généralement pacifiques et ne piquent que si elles se sentent menacées, il est important de respecter leur espace.

Si vous rencontrez une ruche ou une abeille en ville, évitez de les déranger.

En cas de danger, contactez un apiculteur ou une association spécialisée qui saura déplacer la ruche de manière sécurisée.



Le saviez-vous ?



Au **château Lesieur** qui est l'un de nos laboratoires du retour de la nature en ville ; il y a bien sûr les abeilles et nos ruchers municipaux qui produisent du miel 100% naturel, avec **200 000 abeilles** dans nos ruches.

LES FRELONS ET LEURS NIDS : PRÉCAUTIONS ET COEXISTENCE EN VILLE

Les frelons, bien qu'ils fassent partie de la famille des guêpes, sont souvent perçus avec crainte en raison de leur taille et de leur piqûre douloureuse.

Cependant, ils jouent un rôle important dans l'écosystème urbain, notamment en régulant les populations d'autres insectes.

Le frelon en milieu urbain

Les frelons construisent leurs nids dans des endroits abrités comme les greniers, les arbres ou même dans des buissons.

En ville, ils s'installent parfois dans des zones moins fréquentées, mais leur présence peut être préoccupante si le nid se trouve trop près des habitations ou des lieux de passage.

Prévenir l'installation des frelons

Pour éviter que les frelons ne construisent un nid près de chez vous, vous pouvez :

- . Vérifier régulièrement les zones extérieures (cave, grenier, arbres) à la recherche de nouveaux nids.
- . Installer des pièges à frelons au printemps, lorsque la fondatrice commence à chercher un endroit pour établir son nid.
- . S'assurer que les trous et fissures dans les murs extérieurs sont bien scellés.

Quand se méfier ?

Les frelons ne sont généralement pas agressifs, mais ils peuvent devenir dangereux si leur nid est dérangé, surtout pendant la période de reproduction.

Leur piqûre est douloureuse et peut entraîner des réactions allergiques sévères chez certaines personnes.

Il est donc essentiel de rester prudent si vous repérez un nid, notamment lorsqu'il est situé à proximité de votre domicile.





Comment gérer un nid de frelons asiatiques ?

Le frelon asiatique est une espèce invasive qui s'attaque entre autres aux abeilles butineuses. La ville de Coudekerque-Branche a mis en place des pièges à frelons asiatiques dans les espaces publics qui ont été installés en juillet 2024. Pour reconnaître un frelon asiatique et son nid, il suffit de regarder la couleur de son corps brun/noir alors que les guêpes et frelons européens sont plus jaunes sur l'abdomen.



75 € d'aides aux particuliers pour éradiquer un nid chez eux !

La municipalité reverse une aide de 75 €* à tous les habitants qui feraient appel à un professionnel pour éradiquer un nid chez eux (sur présentation de la facture acquittée). Cette aide est à formuler en mairie.
*aide 2024

Que faire en cas de découverte d'un nid de frelons ?

Si vous trouvez un nid de frelons, ne tentez pas de l'enlever vous-même.

Contactez la mairie au 03 28 29 25 25

Des experts sauront évaluer la situation et, si nécessaire, déplacer le nid de manière sécurisée.



Les frelons, comme les abeilles, font partie intégrante de l'équilibre écologique.

Ils régulent les populations d'autres insectes nuisibles, ce qui contribue à la santé des écosystèmes urbains.

Leur présence n'est donc pas seulement une menace, mais aussi un signe de biodiversité.

Le saviez-vous ?



1. Quelle est la durée minimale recommandée pour la sortie quotidienne d'un chien ?

- a) 30 minutes
- b) 1 heure
- c) 2 heures

2. Quel est l'un des signes indiquant qu'un animal est stressé ou mal à l'aise ?

- a) Il joue
- b) Il se cache
- c) Il mange

3. À partir de quel âge un chat peut-il être stérilisé en toute sécurité ?

- a) 2 mois
- b) 6 mois
- c) 1 an

4. Quel est un aliment toxique pour les chiens ?

- a) La viande
- b) Le chocolat
- c) Le riz

5. Quelles sont les obligations légales d'un propriétaire d'animal de compagnie ?

- a) Le nourrir et l'abreuver
- b) Le tatouer ou le pucer
- c) Les deux

6. Quel type de soins préventifs est essentiel pour la santé des animaux domestiques ?

- a) Vaccins
- b) Toilettage
- c) Les deux

7. Quel est le principal bénéfice de l'adoption d'un animal de refuge ?

- a) Avoir un animal de race
- b) Sauver une vie
- c) Économiser de l'argent

8. Quelle est la meilleure façon d'éduquer un chien ?

- a) Par la punition
- b) Avec des récompenses et des éloges
- c) En le laissant faire ce qu'il veut

9. Quel est un signe de douleur chez un animal ?

- a) Il joue plus que d'habitude
- b) Il est plus agressif
- c) Il dort moins

10. Pourquoi est-il important de stériliser ou de castrer les animaux de compagnie ?

- a) Pour éviter les portées non désirées
- b) Pour réduire les comportements indésirables
- c) Les deux

11. Pourquoi le logo du hérisson à 5 feuilles sur son dos ?

- a) Pour représenter les cinq quartiers de la ville
- b) Pour illustrer les 5 éléments naturels.
- c) Pour représenter les 5 sens du hérisson.

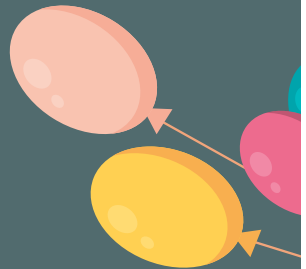
Réponse Quiz
 1. b) 1 heure / 2. b) Il se cache / 3. b) 6 mois /
 4. b) Le chocolat / 5. c) les deux / 6. c) les deux /
 7. b) Sauver une vie / 8. b) Avec des récompenses
 et des éloges / 9. b) Il est plus agressif /
 10. c) Les deux réponses /
 11. a) Pour représenter les cinq quartiers
 de la ville

Animaux en ville
CONCOURS PHOTO

Compagnons
ET COTILLONS



PARTICIPEZ SUR
NOTRE PAGE FACEBOOK




Coudekerque
Branche
Notre avenir à tous